

Gabert, qui faisait partie de la section de Tissage Spécial était attaché à l'Usine Gabert, de Dunières (H^{te} Loire).

Nous adressons à sa famille éplorée nos bien sincères condoléances.

1929 — GUILLOT Pierre

Le Nouvelliste nous apporte le faire part de notre camarade Pierre-Louis Guillot, sergent au 97^{ème} R. I. A., tombé pour la France le 6 Juin 1940 à Urcel (Aisne) à l'âge de 30 ans.

Pierre Guillot laisse une jeune veuve éplorée et un fils à qui nous adressons nos bien sincères condoléances.

Il appartenait à la Maison de sacs à main Guillot et C^{ie} (S. R. L.) 6 impasse des Chalets (Lyon 7^e).

Nos prisonniers

1921 — PAUTET (Jean) Sous-Lieutenant N° 5391 — Oflag IV D. Block 5 Baraque 8 Deutschland. — Madame Jean Pautet nous fait part de la situation actuelle de son mari.

1921 — LÉON (Georges Gaston). — Madame Léon nous fait part que son mari est prisonnier, à l'adresse suivante : Lieutenant Léon Gaston. Oflag II. D. Block 2. Baraque 5. Stube 3. Deutschland.

1934 — BONNET (André-Louis). Madame Bonnet, nous fait connaître l'adresse de son fils prisonnier : BONNET Louis) 48.690 Stalag VIII C. Deutschland (Allemagne.)

LES COLIS A NOS PRISONNIERS

1934 — BONNET (Louis André).

Nous avons été heureux d'adresser un colis à notre camarade, prisonnier au camp de Stalag VII C. N° 48.690, sur la fiche qui nous a été adressée par sa Mère, M^{me} Bonnet et remise aux services des Prisonniers du Nouvelliste.

Madame Gabriel Perrin, nous adresse ses remerciements pour le colis de Noël qui a été adressé par les soins de l'Association à son mari prisonnier en Allemagne.

Plusieurs de nos camarades nous ont remercié directement, après heureuse réception de leur colis de Noël.

Notre insigne E. S. G. L.

Un décret du 20 Novembre 1940 interdit le port dans un lieu public, sans autorisation préalable, des insignes de toute nature. Sans doute, cette autorisation peut être obtenue collectivement pour tous les membres d'un même groupement ; mais chaque adhérent doit être porteur d'une copie de cette autorisation, certifiée conforme par le re-